

Bon à savoir

- ✓ Possibilité de diviser la demande initiale par rapport aux produits et services désignés, avant l'enregistrement de la marque ;
- ✓ Possibilité pour les tiers de présenter des observations sur les critères de validité, et ce dans un délai de deux mois à partir de la date de publication.

Tarifs

La liste des tarifs des opérations relatives aux marques est consultable sur : <http://www.ompic.ma/fr/content/tarifs-marques>

Le saviez-vous ?

L'enregistrement d'une marque produit ses effets à compter de la date de dépôt pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Avis aux exportateurs

La protection de votre marque au niveau international peut être étendue dans plus de 120 pays en vertu du Système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, et ce en déposant une seule demande par le biais de l'OMPIC.

Pour plus d'informations sur cette procédure, veuillez consulter le site : www.ompic.ma

Démarches d'enregistrement des Marques :

<https://marque.directompic.ma/>

Plus d'informations sur :

<http://www.ompic.ma/>

Centre Relation Clients OMPIC :

Par téléphone : 0802 000 018 / 0802 000 019

Une ligne dédiée aux professionnels : 0802 000 029

Standard : 0522586400/10

Par email : crc@ompic.ma



OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



La **Marque**
votre clé du **succès**
commercial

Définition de la marque

Une marque est un signe susceptible de représentation servant à distinguer les produits ou services d'une personne physique ou morale. La marque peut revêtir plusieurs formes :

- ✓ Dénomorative
- ✓ Figurative
- ✓ Mixte
- ✓ Sonore
- ✓ Olfactive
- ✓ Tridimensionnelle

Sa protection confère un droit exclusif à son titulaire. Pour cela, il faut procéder au dépôt d'une demande d'enregistrement auprès de l'OMPIC.

Recherche de disponibilité

Vérifier la disponibilité de la marque en effectuant des recherches d'antériorité dans les bases de données accessibles gratuitement :

Pour les marques déposées par voie nationale :

- ✓ OMPIC : <http://www.ompic.ma/>
- ✓ Directinfo : <https://www.directinfo.ma/>

Et pour les enregistrements internationaux désignant le Maroc :

- ✓ Madrid Monitor (OMPI) : www3.wipo.int/madrid/monitor/fr/
- ✓ BDD mondiale (OMPI) : www.wipo.int/branddb

Voies de dépôt

- ✓ Dépôt en ligne via le portail : <https://marque.directompic.ma/>
- ✓ Siège de l'OMPIC à Casablanca
- ✓ Espaces de services des Chambres de Commerce, d'Industries et de Services « CCIS »
- ✓ Antennes régionales au niveau de délégations du Ministère de l'industrie et du commerce

Dossiers de dépôt

Le dossier de dépôt doit contenir :

- ✓ Un formulaire de dépôt dûment rempli (M1 téléchargeable sur notre site web : www.ompic.ma, ou sur <https://marque.directompic.ma/> pour le dépôt en ligne)
- ✓ 1 reproduction en noir et blanc (8cm/8) ;
- ✓ 1 reproduction en couleurs (le cas échéant) (8cm/8) ;
- ✓ Un pouvoir du mandataire (le cas échéant).

Pour plus de détails sur la procédure de dépôt, consultez la rubrique « marque et autres signes » du site : www.ompic.ma

Examen de la demande

Pour toute nouvelle demande, l'OMPIC procède à son examen quant à la forme et quant au fond. L'examen de fond concerne en particulier le caractère distinctif. A titre d'exemple, sont dépourvus de caractère distinctif :

- ✓ Les signes ou dénominations qui, dans le langage courant ou professionnel, sont exclusivement la désignation nécessaire, générique ou usuelle du produit ou du service ;
- ✓ Les signes ou dénominations pouvant servir à désigner une caractéristique du produit ou du service ;
- ✓ Les signes constitués exclusivement par des formes imposées par la nature ou la fonction du produit.

Publication de la demande

La demande d'enregistrement de marque est publiée pour une période de deux mois dans le « Catalogue Officiel des Marques », accessible sur le site web de l'OMPIC : <http://www.ompic.ma/>
Pendant ce délai, des demandes d'opposition à l'encontre de cette demande d'enregistrement peuvent être effectuées par les titulaires de droits antérieurs.